



## Renforcer la santé et la sécurité sur le chantier du Canal Seine-Nord Europe

Axe  
transversal  
Action T.2.1

### ● Actions réalisées

- **Mise en place d'une dynamique d'acteurs autour du chantier :**
  - information partagée et échanges réguliers autour de l'état d'avancement du chantier et des conditions de réalisation avec la SCSNE ( responsable HSE et coordonnateurs SPS), DREETS, CARSAT, OPPBTP ;
  - engagement des acteurs institutionnels sur la transmission de documents ou d'informations à destination du CSNE tout au long du chantier ;
  - production, par le comité technique, d'une fiche technique à destination des interlocuteurs prévention pour rappeler et fixer les exigences attendues dans les PPSPS ;
  - une charte régionale «Chantier franchement sûr» signée, le 19 novembre 2024, entre la Société du CSNE, la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) Hauts-de-France, l'OPPBTP Hauts-de-France, la CARSAT et la DREETS Hauts-de-France ;
  - un « Club CSPS CSNE » mis en place et inclus dans les contrats CSPS : La première réunion des différents secteurs a eu lieu le 2 septembre 2022 et des rencontres ont lieu tous les 3 mois tout au long du chantier.
- **Intégration dans les appels d'offre des exigences en matière de prévention des risques professionnels :**
  - élaboration d'un document cadre, présentant le schéma directeur de la Prévention (SDP) et comprenant un descriptif du chantier, des principaux risques et des attendus en matière de prévention. Le SDP, porté par le maître d'ouvrage, est intégré aux appels d'offre de manière à le rendre opposable aux entreprises intervenants sur le chantier ;
  - un interlocuteur francophone est prévu pour chaque équipe notamment pour favoriser les secours et les échanges lors des

réunions de CISSCT.

- **Repérage collectif, analyse et prise en compte des risques particuliers :**
  - identification, dans les phases clés du chantier, des modes opératoires sensibles avec les entreprises : (écluses, ouvrages d'art). Intégration des annexes au Plan Général de Coordination (PGC) par secteur avec PGC général (ex : annexe ouvrage d'art).
- **Actions de formation pour tous les salariés et l'encadrement technique :**
  - « **Passeport prévention CSNE** » : conventionnement signé fin 2023, déploiement à partir de 2024. Tous les salariés affectés sur le chantier bénéficient d'un module de 2 heures de sensibilisation avec QCM. L'ensemble du personnel CSNE a été formé. 280 formés à mars 2025 /objectif de 5 000 personnes à former à la fin du projet ;
  - « **Formation prévention** » de l'encadrement technique du CSNE (maîtrise d'ouvrage) par l'OPPBTP.
- **Organisation des secours :**
  - présence de sauveteurs secouristes du travail et formation à la conduite à tenir en cas d'accident y compris pour les intérimaires. Informations précises dans les PPSPS : seront mentionnés le plan de secours, les points d'accès et les points de rendez-vous sur les chantiers.
- **Diffusion d'une culture de prévention :**
  - en juin 2025, un numéro de l'émission PRST « Au travail en bonne santé » était consacré à la prévention des risques sur le chantier CSNE.

## ○ Résultats et Impacts

- Impact différé car phase d'acculturation nécessaire entre les membres du réseau.
- Un chantier qui a démarré plus tardivement que prévu. Une montée en charge progressive du chantier qui plus significative au deuxième trimestre 2025 et, avec le second lot, en 2026. Les actions de prévention vont se déployer dans le cadre de cette montée en charge.

- Des compétences qui se fédèrent en vue de valoriser les bonnes pratiques et les outils de prévention à disposition des entreprises intervenantes et des travailleurs.

## ● Indicateurs : réalisation

- Taux d'intervenants titulaires du passeport CSNE : (Opérateur OPPBTP) 280.

## ● Leviers des actions et axes d'amélioration

- Dynamique d'acteurs mise en place et fonctionnelle.
- Engagement du MOA à intégrer la prévention comme priorité.
- Intégration dans les appels d'offre d'un certain nombre d'exigences en matière de prévention des risques professionnels.
- L'accès partagé aux ressources et aux informations entre préventeurs, organismes, QSE, entreprises du groupement, MOE, MOA est un enjeu fort.

## ● Perspectives

Les points suivants pourraient être abordés dans le cadre du prochain PRST :

- favoriser la mutualisation des moyens de protection collective via l'attribution d'un « lot 0 » ;
- mettre en discussion les questions relatives au nombre et à l'implantation des « bases vie » dans le cadre d'un chantier itinérant ainsi qu' aux « accès » ;
- organiser les retours d'expériences sur la survenue d'accidents du travail ;
- réaliser une fiche d'audit commune ;
- prévoir la traçabilité et la communication des remarques faites lors des visites organisées dans le cadre des réunions de CISSCT.